

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 12 juillet 2013  
(convocation du 1 juillet 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30  
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h  
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique  
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard  
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIPLE Nathalie à partir de 12h15  
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël  
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle  
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck  
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

## **EXCUSES :**

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Villenave d'Ornon - Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) - Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Bassin versant de l'Eau Blanche (3e année) - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La ville de Villenave d'Ornon s'est engagée, depuis 2010, à mettre en place, sur une période de 5 ans (2011-2016), des actions visant à préserver et gérer les éléments de qualité assurant la diversité écologique du bassin versant de la vallée de l'Eau Blanche. La ville a adopté ce plan de gestion lors de son comité de pilotage du 14 septembre 2010.

Ce plan d'actions bénéficie de la reconnaissance de l'Agence de l'Eau pour les acquisitions foncières et les actions du plan de gestion. Le Conseil général de la Gironde reconnaît également ce site d'intérêt départemental et apporte son soutien au programme d'actions.

La ville a inscrit cette action aux contrats de co-développement 2009-2011 et 2012-2014 conclus avec la Communauté urbaine de Bordeaux. Pour la période 2012-2014, cette action figure dans la fiche action n°23 intitulée « Plan de gestion et de restauration de la vallée de l'Eau Blanche ».

### **1 – Situation de l'Espace Naturel Sensible**

La vallée de l'Eau Blanche, classée pour partie en Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) par le département de la Gironde, constitue une richesse reconnue en termes de paysage et de biodiversité.

La ville est propriétaire de 27 ha de la ZPENS d'une surface totale de 78 ha, soit 31 %.

Le plan de gestion de la ZPENS porte sur un territoire situé au sud-est de Villenave d'Ornon, le long du bassin versant de l'Eau Blanche. La gestion de ce site, notamment via l'entretien pastoral mis en place, est planifiée sur 2 sites : prairies bocagères de l'Espace Naturel Sensible et prairies de Baugé localisées en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

La commune a prévu en 2013 l'achat de 6 terrains :

- 2 terrains (forêt) représentant une surface de 37 876 m<sup>2</sup>,
- 4 parcelles le long de l'Eau Blanche d'une surface de 37 563 m<sup>2</sup>.

## **2 – Bilan des actions de la 2<sup>e</sup> partie du plan de gestion**

Par délibération n° 2013/0117 du 1<sup>er</sup> mars 2013, La Cub a apporté sa participation financière pour la 2<sup>e</sup> partie du plan de gestion. La ville a réalisé l'achat de 5 terrains de 30 072 m<sup>2</sup>, en priorité les parcelles le long de l'Eau Blanche. Les actions suivantes ont été réalisées.

### **Volet 1 – Restauration des milieux :**

- entretien des parcelles de fauche par gestion pastorale ;
- entretien des haies ;
- campagne de lutte contre les espèces invasives (écrevisses, ragondins, jussie et tortues de Floride) ;
- chantiers jeunes.

### **Volet 2 – Missions de suivi et d'accompagnement :**

- choix d'un prestataire pour le suivi faune-flore,
- présence d'un chargé de mission,
- intervention dans les écoles.

### **Volet 3 – Communication**

La ville a mis en place des manifestations de sensibilisation à destination du grand public : la « Fête des foins » et la « Transhumance urbaine ». Deux supports de communication ont été prévus : une plaquette d'information sur l'ENS et le rôle de la zone humide ; la fin de la rédaction de l'ouvrage sur la mémoire de l'ENS.

## **3 – Contenu de la 3<sup>e</sup> partie du plan de gestion**

Pour la 3<sup>e</sup> partie du plan de gestion, la ville a sollicité, par courrier du 9 avril 2013, la participation financière de La Cub. Cette demande est conforme à la fiche action n°23 du contrat de co-développement conclu pour la période 2012-2014. Elle concerne les actions suivantes, validées par le Comité de Pilotage du 26 février 2013.

## **Restauration des milieux**

Elle se déroule sur la partie bocagère qui représente une surface de 20 ha. Sont prévues les actions suivantes :

- nettoyage des prairies en cours d'enfrichement ;
- nettoyage des saules sur les parcelles les moins colonisées et ayant déjà fait l'objet d'une action de restauration ;
- l'entretien des haies afin de rétablir le développement d'une faune et d'une flore qui, aujourd'hui, est plus limité ;
- enlèvement des encombrants dans le cours d'eau, notamment sur le chemin rural qui sert de déchèterie sauvage et sur les nouvelles parcelles acquises ;
- entretien pastoral.

## **Missions de suivi et d'accompagnement**

- Suivi de la cistude et de la tortue de Floride notamment sur les gravières de l'ENS ;
- suivi des chiroptères ;
- marquage des érables négundo le long de l'Eau Blanche. Un partenariat avec l'INRA est en cours pour définir un protocole d'éradication de cette espèce nuisible ;
- intervention auprès des services de RTE.

## **Communication**

Outre les manifestations de sensibilisation du grand public déjà créées par la commune de Villenave d'Ornon, à savoir la « Fête des foins » et la « Transhumance urbaine », elle proposera une visite guidée du bocage de l'ENS dans le cadre de la « Fête de la Nature ».

Une exposition de Cistude Nature sera présentée en automne sur le site de la médiathèque, au centre commercial Géant Casino Bordeaux sud et sera le support d'une sortie pédagogique avec les écoles villenavaises et le grand public.

## **4 – Calendrier prévisionnel**

Dans son courrier du 9 avril 2013, la ville a sollicité l'autorisation de démarrer l'opération par anticipation des financements, afin de suivre le calendrier de réalisation des travaux :

- début des travaux : 15 avril 2013 ;
- fin des travaux : 31 décembre 2013.

## 5 – Financements accordés précédemment par la Communauté urbaine de Bordeaux

La commune de Villenave d'Ornon a reçu les subventions de la Communauté urbaine de Bordeaux au titre de ce plan de gestion, pour un montant total de 55 626 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2008/0180 du 22 février 2008 (Etude de réalisation du plan de gestion)	3 496 €
Délibération n° 2011/0669 du 23 septembre 2011 (1 <sup>ère</sup> partie du plan de gestion)	27 423 €
Délibération n° 2013/0117 du 1 <sup>er</sup> mars 2013 (2 <sup>e</sup> partie du plan de gestion)	24 698 €

## 6 – Coûts prévisionnels de la 3<sup>e</sup> partie du plan de gestion

Le tableau ci-dessous précise les dépenses et les recettes correspondantes :

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL</b>				
<b>DÉPENSES (€)</b>		<b>RECETTES (€)</b>		
		Participation	%	Montant
Restauration	71 840	Agence de l'Eau Adour-Garonne	35	46 200
Mission de suivi et d'accompagnement	58 660	Conseil Général de la Gironde	25	33 000
Communication	1 500	La Cub	20	26 400
		Ville de Villenave d'Ornon	20	26 400
Total	132 000	TOTAL	100	132 000

Ainsi, la participation de La Cub sera de 26 400 € correspondant à 20 % de l'estimation globale qui est de 132 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,  
**VU** la délibération n° 2012/0010, adoptée en Conseil de Communauté le 20 janvier 2012, relative à la démarche de co-développement,

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDÉRANT QUE**

Ce projet a pour finalité la valorisation des espaces naturels et, à ce titre, est d'intérêt communautaire.

Ces espaces naturels revêtent un intérêt déterminant pour la préservation des milieux et de la biodiversité.

## DÉCIDE

**Article 1** - Une subvention d'un montant de 26 400 € est attribuée à la commune de Villenave d'Ornon pour le financement de la 3<sup>e</sup> partie de l'opération « Zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) – Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Bassin Versant de l'Eau Blanche ».

**Article 2** - Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, destinée à préciser les modalités de règlement de la subvention communautaire.

**Article 3** - Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** - La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2013 en section d'investissement, au chapitre 204, compte 2041412, fonction 8330, CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
22 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2013

M. SERGE LAMAISSON